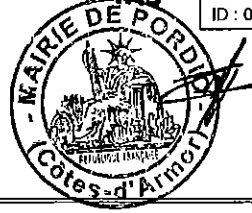


Le Maire,
Maurice BATTAS



DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

COMMUNE DE PORDIC

N°2019-11-15b

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le douze Novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 4 Novembre 2019, se réunissent en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Loïc TARDY (arrive au point 4), Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis EOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Guénaëlle GEOFFROY-COADC, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Philippe PLESSIX, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nathalie LONCLE, Nelly MORO, Patrick DELAMARRE, Nicole LE LANNO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à Mme Michèle CARMES, Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND, Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO, Ollivier LE DU donne pouvoir à Laetitia MORIN, Remy LE GRAND donne pouvoir à Claudine ADAM.

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie GOUEZEL

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 44

15) Junior association :

Rapporteur : Mme DESFEUX Adjointe au maire Education Animation Enfance Jeunesse

La Ville a initié en 2019 une nouvelle formule pour l'accompagnement des projets des jeunes avec le soutien apporté à la création d'une junior association « Beaj'Ic ».

L'action de Beaj'Ic a fait l'objet d'un bilan présenté par ses membres devant les familles au terme de la saison estivale. L'association a éprouvé des difficultés dans la perception des fonds des partenaires (département, caf) et l'usage des fonds à l'étranger. Le projet de cet été s'est construit avec 12 jeunes filles. Il a été très positif

b) Reversement subvention CAF 22 :

L'association Beaj'IC avait sollicité une aide auprès de la Caisse d'allocation familiale des Côtes d'Armor.

La C.A.F. par commodité pour elle a versé l'aide à la Commune, une aide de type fonctionnement de 872,00 € destinée à la junior association.

Afin d'autoriser le comptable public à régulariser cette situation, il est demandé que le Conseil Municipal délibère pour reverser cette somme à l'association Beaj'IC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De verser la somme de 872, 00 € à l'association « Beaj'ic » sur les crédits du chapitre 65 inscrits pour 2019, sachant que la CAF a versé à la Ville cette somme dans ce but.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

